

# RECOLOGNE



les infos municipales

N° 57

Novembre 2017



## SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Les associations
- Etat civil
- Un peu d'histoire
- Inscription fête de Noël
- Marché de Noël à Colmar
- Le SIEVO
- En bref
- Classe découverte
- Les infos pratiques
- Soirée Beaujolais nouveau
- Info en images

[www.recologne.com](http://www.recologne.com)

## LE MOT DU MAIRE

Il y a 5 ans déjà, dans ce même bulletin municipal, je vous annonçais que le conseil municipal déclenchait une procédure de révision de son P.O.S. (plan d'occupation des sols). Je tiens à rappeler que la loi A.L.U.R. (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) imposait à toutes les communes de transformer leurs P.O.S. en P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) avant le 31 décembre 2015. Pour les communes qui auraient engagé une révision de leur P.O.S. avant cette date, le délai était alors reporté au 27 mars 2017.

J'avais, dans mon article, détaillé toutes les étapes du long travail qui nous attendait, en insistant sur les changements importants que toutes les lois et autres règlements d'urbanisme votés ces dernières années nous imposaient : Le S.C.O.T. (Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire), loi S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbain) loi A.L.U.R. (loi pour Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) qui allaient rendre notre P.L.U. plus complexe à élaborer. J'avais également détaillé la procédure administrative de la mise en œuvre du futur PLU.

La volonté affirmée du conseil était de terminer cette révision avant la date que nous imposait la loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017. Malheureusement, les difficultés rencontrées avec le bureau d'études, notamment l'indisponibilité de son personnel, nous ont empêché de clore notre PLU pour cette date. En conséquence, depuis lors, la commune est passée sous le régime du R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) avec des règles différentes. Dans ce cas, ce n'est plus le maire qui est compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme, mais le préfet, sur avis des services de la D.D.T. (Direction Des Territoires). Cette situation transitoire se prolongera tant que le futur PLU ne sera pas définitivement acté.

En ce qui concerne ce dernier, le projet a été voté en réunion du conseil municipal le 14 octobre 2016. Nous avons ensuite adressé 21

dossiers complets du projet à tous les services associés de l'état. Des remarques et des réserves, ont été formulées par certains, et reprises par le bureau d'études et la commission urbanisme. L'enquête publique a eu lieu entre le 15 mai et le 14 juin. Le commissaire- enquêteur a reçu beaucoup de visiteurs et il a consigné dans le registre un nombre important de remarques et de demandes, portant principalement, sur des intérêts personnels. Début août, il a rendu son rapport avec un avis favorable, assorti néanmoins de quelques réserves, ne suivant donc pas à la lettre les conclusions du bureau d'études.

La commission urbanisme, réunie en septembre, avait dans un premier temps validé ces réserves. Mais, lors d'une réunion de travail avec les services de l'état et le Bureau d'études, la commission a pris conscience du risque important de voir le projet rejeté en préfecture pour incompatibilité, et incohérence avec le P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) ainsi qu'avec les O.A.P. ( Orientations et Aménagements et de Programmation).Ceci d'autant plus que la D.D.T. avait clairement indiqué que tout autre choix que celui effectué par le Bureau d'études entraînerait un avis défavorable. Dès lors, la commission urbanisme n'avait pas d'autre solution que de suivre les recommandations du Bureau d'études et que d'approuver la décision du 14 octobre 2016 avec toutefois quelques recommandations marginales. Le conseil municipal a voté et validé ces propositions de la commission lors de sa séance du 20 octobre dernier, après relecture des documents par le Bureau d'études. Le conseil municipal devra approuver le PLU qui sera ensuite transmis au service de légalité de la préfecture.

En conclusion, je dirai que, si le PLU est notre projet, comme nous l'ont souvent répété les services de l'état, force est de constater que notre pouvoir décisionnel est extrêmement restreint. Qu'en sera-t-il demain, lorsque la compétence en matière de P.L.U., incombera, par choix ou par obligation législative, aux Communautés de commune ?

Roland MORALES

4  
ASSOCIATION  
"RécréAction"  
25170 Recologne

Activités à la salle  
de convivialité

N'hésitez pas à participer aux activités, à en parler...

N'hésitez pas non plus à nous faire part de vos idées, vos suggestions et de votre disponibilité. C'est par l'échange que nous arriverons à dynamiser nos villages et à y rendre la vie plus agréable.

## ACTIVITES MANUELLES POUR ADULTES ET JEUNES

Le vendredi de 14 heures à 17 heures

## ANGLAIS

Le mardi de 17 h 45 à 19 h 15 : Venez consolider votre anglais

Le jeudi de 17 h 45 à 19h15 : Anglais grands débutants

Le samedi de 10 à 11 heures : Collégiens et lycéens.

Le samedi de 11 h à midi : Anglais pour les enfants du primaire.

## Centre de loisirs

Réouverture du centre de loisirs le mercredi après midi  
de 13 h 30 à 18 heures

N'hésitez pas à nous contacter à la salle COURVOISIER à RECOLOGNE .  
Pour plus d'infos, contactez DENISE GRIVET au 03 81 58 12 15.

# ASR

Résumé de l'AG du 13 octobre 2017

La saison 2016-17 s'est très bien passée :

- la section Gym -step-zumba, forte de ses 135 adhérentes, fonctionne à merveille . ESPASS FORM qui assure les séances du matin va cesser ses activités ; il faudra trouver un nouvel animateur.
- La section Yoga avec ses 45 inscrits se porte très bien.
- La section tennis peine avec 5 cotisations familles et 5 cotisations individuelles .

Les finances de l'association sont équilibrées.

En fin d'assemblée générale, la Présidente , Emmanuelle ARNOUD, a précisé qu'elle céderait volontiers sa place de présidente et remercié la commune de Recologne qui met la salle polyvalente gratuitement à disposition de l'association. Après clôture de la séance, tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié, dans la bonne humeur.

# Mieux vivre à Recologne

**Lundi 14 juillet 2017** : Le traditionnel concours de boules (challenge Claude Lambert) s'est déroulé place des tilleuls. 20 équipes se sont affrontées sous le soleil et dans la bonne humeur. Des bons d'achat chez les commerçants de Recologne ont récompensé les vainqueurs. Les 2 coupes sont pour la troisième année consécutive chez Christophe, à Besançon, et chez Fabrice, à Recologne. ( photo en couverture)

**Vendredi 17 novembre 2017** : soirée Beaujolais nouveau, à partir de 19h, à la salle communale. Vous pourrez, comme les années précédentes, venir déguster - avec modération - le cru 2017 de Daniel Rampon. Assiette comtoise, fromage, dessert et café. Pour une meilleure organisation, merci de vous annoncer - surtout si vous deviez venir en groupe - chez Monique NANN, au 03 81 58 11 37, avant le mardi 14 novembre midi.

**Dimanche 10 décembre 2017** : Nous organisons une visite de marchés de Noël en Alsace ; il reste encore quelques places : un bulletin d'inscription est dans ce numéro.

**Mardi 12 décembre 2017** : A la salle communale, à 18h, animation présentée aux enfants par l'association KOALA PRODUCTION de Corcelles-Ferrières avec son spectacle de Noël , suivi de l'arrivée du Père Noël et de la distribution des cadeaux offerts par la commune.

**Dimanche 28 Janvier 2018** : Repas des aînés au restaurant de Recologne .

Je vous rappelle que tous les habitants de Recologne qui veulent consacrer un peu de temps à l'animation de notre village peuvent devenir membres du comité des fêtes en me contactant (06 88 02 47 21 ).

Daniel MEYER

## ETAT CIVIL 2017

### Mariages

KOEHLER Jean / GUINOISEAUX Isabelle le 05/08/2017

GANNARD Dominique / SAO PEDRO Matilde le 14/10/2017

### Naissances

JACQUET Mathis

MIGEON Jeanne

MARIEN Elena

CONSCIENCE Lucie

MULIN Solyne

FUSIS SIMON Tom

LOPEZ Julia

MAROT WEISS Louise

### Décès

DIETRICH Michel le 20/03/2017

TISSERAND Emmanuel le 10/04/2017

POURET Fabrice le 16/05/2017

DROMARD Robert le 14/06/2017

## ANCIENNE ECOLE ... MAIRIE PROVISOIRE

En 1803 la cure abrite le presbytère et l'école. La cohabitation avec le prêtre est difficile ainsi qu'en témoignent divers courriers au maire, à l'évêque et à l'inspecteur. Finalement la classe est transférée en 1811 dans le « grangeage\* » de la cure, puis, en 1826, dans l'actuelle salle communale. Après l'agrandissement de la cure pour y faire la mairie, en 1831, la classe a lieu dans l'ancienne salle du conseil, au premier étage. On y accède par un escalier aujourd'hui disparu, situé à gauche dans le garage, à la place de l'actuelle chaudière. Une cinquantaine d'élèves fréquentent alors cette classe unique, multi-niveaux. Le nombre d'élèves était faible, car existait aussi une école privée, fondée par Mr Chifflet. Celle-ci fermera en 1849 et ce sont près de 80 enfants qui rejoignent les 5 ou 6 enfants inscrits à l'école publique.

D'où le projet, en 1877, de construire une nouvelle école, pouvant accueillir 55 enfants (Il y en avait 50 cette année-là). Le budget s'élève à 29 900 francs. On cherche une autre solution, moins onéreuse, et c'est ainsi qu'en 1883 la commune achète du château une maison sise au 1 rue des vergers, pour y loger l'instituteur et la classe. Budget : 15 400 francs.

A la rentrée 1884, 72 enfants sont inscrits dont 38 filles, de 6 à 13 ans. Ce nombre ira diminuant jusqu'en 1896, où l'on ne compte plus que 39 enfants, dont 20 filles. Dans la foulée de l'acquisition une nouvelle salle de classe est aménagée à l'angle de la maison. En 1907, on trouve mention de la réparation de 2 fenêtres et de la construction de « cabinets d'aisances » dans la cour. Cette salle de classe sera utilisée jusqu'en juin 1992. A la rentrée, les élèves intègrent la nouvelle école "Edmond Vagneux".

Cette ancienne salle de classe, communément appelée "l'ancienne école" abrite depuis le début de cette année la mairie.

François Jost

\*grangeage = grange-étable pour abriter le grain, la paille, le bois et quelques bêtes.

## Inscription des enfants à la fête de Noël

Comme indiqué dans le numéro 50 de l'info municipale, et parce que de nombreux cadeaux n'ont pas été réclamés ces années dernières, les familles devront inscrire leurs enfants à la fête de Noël qui aura lieu le 12 décembre 2017 à la salle polyvalente de Recologne, à partir de 18 heures.

PARENTS : Nom  Prénom

Téléphone :

Adresse : N°  Rue :

Code Postal : 25170  Ville : RECOLOGNE

ENFANTS :

Depuis l'âge de 1 jour jusqu'à la fin de la scolarité en classe primaire .

NOM	Prénom	Date de naissance	Ecole Fréquentée	Classe Fréquentée
<input type="text"/>				
<input type="text"/>				
<input type="text"/>				
<input type="text"/>				

**A déposer en mairie avant le 20 novembre 2017.**

Faites-le savoir autour de vous ; il serait navrant que le Père Noël oublie des enfants !



Comité des fêtes  
1 rue des Vergers  
25170 RECOLOGNE

Recologne le 19 octobre 2017

Bonjour,

Le comité des fêtes organise une sortie en car **aux marchés de Noël** de Colmar et Eguisheim **le dimanche 10 décembre 2017** .

Le programme est le suivant et les horaires seront impératifs.

Départ de Recologne : 9 heures devant l'église

Arrivée à Colmar : 11 heures

Départ vers Eguisheim : 16 heures

Départ de Eguisheim : 18 h 30

Retour à Recologne vers 21 h devant l'église

Tarif unique par personne (paiement à l'inscription) ne comprenant que le coût du transport :

**25 euros**

Vous trouverez que le délai est un peu long jusqu'au 10 décembre mais pour les réservations de l'autocar à cette date, nous sommes dans l'obligation de nous y prendre tôt.

Contact : Daniel MEYER au 06 88 02 47 21

Retour des inscriptions à RECOLOGNE : Boîtes à lettres de la mairie

Ou 29 rue des Granges

Ou 8 chemin de la Chaux .

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée.

Les enfants mineurs doivent être accompagnés.

Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf en cas d'annulation par l'organisateur.

Bulletin d'inscription à retourner avec votre règlement (chèque à l'ordre du comité de fêtes de Recologne ou espèces avec remise en main propre) :

NOM	PRENOM	Tél portable*	Tél fixe	Adresse mail **

\* pour vous joindre pendant le voyage

\*\* pour vous donner des précisions de dernière minute avant le voyage

## Le syndicat intercommunal des eaux du val de L'Ognon

Le syndicat est créé en décembre 1946 sur l'initiative d'Albert MIGEON par l'association de 13 communes du Doubs et du Jura : LANTENNE-VERTIERE, MERCEY-le-GRAND, ETRABONNE, LE MOUTHEROT, COURCHAPON, LAVERNAY, JALLERANGE, PAGNEY, VITREUX, TAXENNE, ROUFFANGE, ROMAIN, LOUVATANGE.

En 1950, le Syndicat accepte l'adhésion de 17 communes du Doubs et de Haute-Saône : SORNAY, BAY, VILLERS-BUZON, BURGILLE, CHAZOY, CORDIRON, RECOLOGNE, FRANNEY, CORCELLES-FERRIERES, CORCONDRAZ, POUILLEY-FRANCAIS, MAZEROLLES-le-SALIN, AUDEUX, PLACEY, NOIRONTE, hameau de BOISMURIE, hameau de Morogne.

En 1955, est construit le réservoir du Mouterot. Le Syndicat s'agrandit à nouveau en 1960 avec l'adhésion de CHAMPVANS-les-MOULINS, CHAMPAGNEY, COTTIER, BERTHELANGE, RUFFEY-LE-CHATEAU.

1965 voit l'adhésion, au Syndicat des eaux du Val de l'Ognon, du Syndicat de FRANOIS, avec comme adhérents les communes de FRANOIS, SERRE-les-SAPINS, CHEMAUDIN, VAUX-les-PRES, POUILLEY-les-VIGNES, PIREY et un hameau d'AVANNE.

En 1969, il enregistre l'adhésion de la commune de DANNEMARIE-SUR-CRETE, puis celle de FERRIERES-LES-BOIS en 1970.

Compte tenu du développement rapide et des besoins à satisfaire, de nouvelles ressources sont nécessaires. A partir de 1969/1970, la partie amont de l'Ognon est prospectée, notamment la zone d'Emagny. Les faibles résultats quantitatifs et la qualité de l'eau (fer et manganèse) conduisent les responsables du syndicat à abandonner les recherches le long de l'Ognon.

Un autre secteur prospecté se situe à Saint-Vit, plaine alluviale du Doubs, rive droite de la rivière. Les sondages électriques et les premiers forages d'essai en 1971 permettent au syndicat d'orienter le site complémentaire de prélèvement sur cette zone riche en quantité et de bonne qualité.

Le revers de ces deux points positifs est qu'il a fallu créer une infrastructure adaptée pour distribuer l'eau depuis ce point de production.

Ainsi une station est créée à Saint-Vit en 1976 et deux réservoirs sont construits à CHEMAUDIN et à PIREY.

En 1975, il enregistre l'adhésion de la commune de Petit-Mercey. En 1978, l'agrandissement du Syndicat a lieu en Haute-Saône par le Syndicat de

TROMAREY, avec les communes de BONBOILLON, CHANCEY, HUGIER, ainsi que 2 autres communes, MONTAGNEY et MOTÉY-BESUCHE.

En 1979, on note l'adhésion des communes de PELOUSEY, MONCLEY et la dernière en date, SAUVAGNEY, en 1989.

En 1997, a été réalisée une interconnexion entre la ressource de Saint-Vit et Courchapon, par la création d'une liaison et la construction d'une station à ETRABONNE.

En 2003 le syndicat décide de sécuriser ses besoins en eau potable en effectuant d'importants travaux permettant une interconnexion avec la ville de Besançon.

Fin 2010, le syndicat fournit en eau de façon permanente la commune de Venère (70), par de la vente en gros.

Depuis mai 2015, le syndicat dessert en vente d'eau en gros les communes de Pin (70), Chambornay-les-Pin (70) et Vregille (70). La commune de Valay (70) est desservie par vente d'eau en gros depuis janvier 2016.

Il est important d'avoir en tête cet historique, car la fameuse loi Notre pourrait venir perturber le développement du syndicat et la solidarité entre les communes qui a permis la structuration de tout un territoire depuis 70 ans: eau de qualité, en quantité, défense incendie, le tout permettant le développement de zones pavillonnaires, d'industries, et de l'agriculture.

Le SIEVO, c'est en 2016 :

- 11 111 abonnés pour 24 192 habitants .
- 1 479 511 m<sup>3</sup> d'eau facturés
- 1 000 000 € d'investissement pour le renouvellement des conduites.
- Une l'eau de très bonne qualité venant de Saint-Vit et Courchapon.
- 16 salariés locaux.

# EN BREF

## Dates à retenir :

**Le 11 novembre 2017:** Cérémonie au monument aux morts à 11 h 30.

**Le vendredi 17 novembre 2017 à 19 heures :** Soirée beaujolais nouveau à la salle polyvalente.

**Le dimanche 19 novembre 2017 à 17 heures :** Concert à l'église de Recologne par La Débandade

**Le dimanche 10 décembre 2017 :** Visite des marchés de Noël en Alsace.

**Le mardi 12 décembre 2017 à 18 heures :** Fête de Noël à la salle polyvalente pour les enfants.

**Le dimanche 28 janvier 2018 :** Repas des anciens au restaurant de Recologne .

## LA MAIRIE a déménagé à l'ancienne école

Pendant les travaux, la mairie a déménagé dans l'ancienne école au n° 1 rue des Vergers. Les horaires restent inchangés

DU NOUVEAU à LA MAIRIE : Suite au départ d'Aline à la mairie de POUILLEY-LES-VIGNES, c'est maintenant STEPHANIE qui vous accueillera en mairie aux horaires suivants :

Lundi, Mercredi de 8 heures 30 à midi.

Le vendredi de 14 heures à 17 heures 30.

## LA PROCHAINE FETE DE NOEL :

Pour la fête de Noël, le Comité des fêtes offre l'animation et la commune offre un cadeau aux enfants jusqu'à la fin du primaire. Depuis plusieurs années 35 % des cadeaux ne sont pas réclamés. Pour éviter ce gaspillage, les enfants devront être inscrits pour pouvoir participer à la fête de Noël et avoir un cadeau. Comme l'année dernière, un bulletin d'inscription est dans cette info ; merci de le déposer en mairie avant le 20 novembre 2017.

## MAISONS FLEURIES 2017 :

C'est la maison de Mr et Mme Hubert COULON qui termine en première position. On trouve ensuite les maisons MOLLET, GEORGEON, NIEHOFF, REGNIER et CRISTINA . Un grand merci à tous pour leur participation à l'embellissement du village. La remise des prix se fera certainement le samedi 18 novembre en mairie.

L'ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE L EGLISE vous propose le dimanche 19 novembre à 17 heures à l'église de Recologne un concert par le groupe la Débandade ( entrée libre ).

## DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

« Hervé LETONDAL à Recologne le 18 octobre 2017  
3, rue du Cimetière  
25170 RECOLOGNE

Monsieur Le Maire  
Mesdames et Messieurs les Conseillers  
25170 RECOLOGNE

Monsieur le maire de RECOLOGNE, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
J'ai le regret de vous présenter ma démission du conseil municipal de Recologne.  
Je pensais pouvoir œuvrer dans l'intérêt de nos habitants et pour leur bien-être.  
Malheureusement, je remarque que pour le dossier du PLU en particulier, ce n'est pas la  
priorité du conseil municipal. L'occupation totale des dents creuses apparait comme la  
priorité principale avec, dans l'avenir des désagréments importants pour les habitants  
actuels comme des constructions très gênantes en limite de propriété. Je suis  
profondément en désaccord avec cela car je pense que la densité trop forte des  
habitations pourrait être source de conflits. Il ne me semble pas que cela soit dans  
l'intérêt du village. D'autres solutions étaient envisageables.  
Je constate également que les principaux débats sont menés hors du conseil municipal.  
Le projet de la nouvelle mairie ayant été décidé sous l'ancienne mandature, il aurait été  
intéressant d'avoir une vision globale de ce projet et participer aux grandes décisions.  
Lorsqu'un habitant me questionne sur ce projet à plus de 800 000 euros, je ne me sens  
pas très apte à lui parler d'autre chose que d'une éventuelle réfection du mur en pierres  
et de quelques appartements à l'étage. J'estime que je n'ai pas été élu pour effectuer  
dans la plupart des dossiers importants un vote de complaisance. Je préfère quitter  
l'instance du conseil municipal.

Veillez agréer mesdames, messieurs mes cordiales salutations. »

## TRAVAUX DE LA MAIRIE :

Les travaux de la mairie vont pouvoir enfin commencer. En effet le chantier a pris un  
peu de retard pour la raison suivante : les services de l'Etat et du département ont  
beaucoup de mal à nous confirmer l'attribution ferme et définitive des subventions  
auxquelles la commune de Recologne peut prétendre. Après rendez-vous du Maire et  
de son Adjoint en préfecture et au département, il semblerait que les fonds pourront  
être disponibles sur l'exercice 2018.

Le chantier va durer pendant toute l'année 2018 . La partie démolition va commencer  
sous peu . Ces travaux se déroulant au cœur du village, il est demandé à tous , piétons,  
cyclistes et automobilistes **la plus grande prudence dans ce secteur .**

## LA DECHETTERIE DE PLACEY SE TRANSFORME :

En 2018 des travaux sont prévus par le SYBERT à la déchetterie de Placey : les  
bennes vont être déplacées plus à l'Est dans un agrandissement et une plate-  
forme pour les déchets verts va remplacer les bennes actuelles, ce qui va  
grandement faciliter la tâche des utilisateurs. Le sens de circulation sera  
également modifié . Le projet est actuellement en consultation dans les  
communes de Noironne, Placey et Recologne . Pour réaliser cette transformation,  
il faudra l'accord de toutes de ces communes .

## LA FIBRE ARRIVE A RECOLOGNE EN 2018

Dans le cadre du programme d'aménagement numérique à très haut débit du Doubs, le déploiement de la fibre optique arrive dans notre village. La fibre devrait remplacer dans les 20 ans à venir le réseau cuivre. Ceci va apporter dans notre village un meilleur débit pour internet, tout particulièrement pour la télévision. Un nouvel équipement devrait être installé à côté de notre central téléphonique et du terrain de sport. Les poteaux téléphoniques et réseaux souterrains existants seront utilisés quand cela est possible. Les utilisateurs finaux devront voir avec leur fournisseur d'accès les possibilités de rattachement à ce nouveau réseau. De nouveaux prestataires vous feront également des offres d'abonnement avec ce nouveau réseau. Le moment venu, une réunion sera organisée en mairie pour de plus amples renseignements.

## POUBELLES - POUSETTES ET FAUTEUILS ROULANTS

Il est demandé aux habitants de ne pas laisser les poubelles sur le domaine public, pour des raisons d'encombrement, de sécurité et d'hygiène. D'autre part, avec le système de redevance incitative, toutes les poubelles qui se trouvent à l'extérieur des propriétés sont systématiquement relevées à chaque passage du camion de ramassage des ordures ménagères. Donc votre facture d'ordures ménagères risque de subir une sérieuse augmentation en fin d'année !! Quand le trottoir est étroit les poubelles empêchent la libre circulation des poussettes et des fauteuils roulants

L'ASSOCIATION LES 5 DOIGTS DE LA MAIN organise le 9 décembre 2017 un marché de Noël à la salle des fêtes de RUFFEY-LE-CHATEAU de 9 à 15 heures. Vente également d'articles de Noël fabriqués par les enfants des écoles, avec présence d'artisans et de producteurs locaux. Les bénéfices serviront à aider au financement des sorties scolaires.

## LES ANNONCES ET LES RAPPELS

### LES DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines envahissent la place des Tilleuls et les abords de l'école. Pour éviter cette pollution, nous vous proposons deux solutions :

- Vous pouvez aller avec vos animaux en pleine nature, **en-dehors** du village .
- Si vous êtes dans le village, vous devez ramasser les déjections.

### LES PETITS RAPPELS

Plusieurs habitants de la commune se plaignent des **QUADS**. Il est rappelé que ces véhicules à moteur doivent respecter le code de la route et doivent ralentir quand ils croisent des piétons.

Une place de **parking pour les personnes handicapées** a été créée devant la mairie, merci de la laisser libre si vous n'êtes pas handicapé.

Les **trottoirs sont réservés aux piétons**; ce ne sont pas des places de parking pour les voitures ; la municipalité a demandé à la gendarmerie de sévir.

### TENNIS DE TABLE :

Le club de tennis de table de LAVERNAY recrute des joueurs pour la saison qui a commencé en septembre 2017. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Daniel MEYER au 06 88 02 47 21.

## Notre classe découverte à Port Leucate du 15 au 19 mai 2017

« Comme promis, je vous envoie un petit résumé réalisé par les élèves de GS/CP concernant notre classe découverte qui a eu lieu à Port Leucate du 15 au 19 mai. Nous vous remercions pour votre participation financière dans ce projet qui nous tenait à cœur . 4 classes étaient concernées par ce voyage : GS, GS/CP, CP/CE1, CE1/CE2. » (Voir photo en couverture )

### **Lundi 15 mai :**

Nous avons pris le bus à 7 heures lundi matin pour aller au centre des « rives des Corbières »; nos parents nous avaient accompagnés jusqu'à l'arrêt de bus à Recologne.

Lorsque nous sommes arrivés, le directeur nous attendait. Nous nous sommes ensuite installés dans nos chambres et nous avons rangé nos affaires.

### **Mardi 16 mai :**

Après le petit déjeuner , nous sommes allés sur la plage avec Yves qui est ornithologue. Il nous a expliqué quels étaient les oiseaux qui vivaient au bord de la mer.

L'après-midi, nous sommes allés à « l'île aux loisirs », au bord du lac marin. On nous a expliqué comment fabriquer un aquarium. Nous l'avons réalisé tous ensemble avec du sable et de l'eau du lac.

### **Mercredi 17 mai :**

Nous avons passé la journée à « Carcassonne » pour visiter la Cité médiévale. Nous sommes allés au musée de l'école où nous avons écrit avec des « plumes » et de l'encre.

L'après-midi, nous avons visité le château.

### **Jeudi 19 mai :**

Le matin, nous avons fait de la lecture de paysage avec Natasha. Nous avons dessiné le paysage depuis la plage : il y avait la mer, des dunes, des maisons et les Pyrénées.

L'après-midi, nous sommes retournés à l'île aux loisirs pour faire de la pêche à pied : nous avons pêché des crustacés, des mollusques et des poissons.  
Le soir, nous sommes allés à la boum : c'était super, nous avons vu le maître et la maîtresse danser.

### **Vendredi 20 mai :**

Le matin nous avons fait nos valises puis, avec les animateurs, nous avons fait une course aux trésors.

Après déjeuner, nous sommes rentrés en bus à Recologne.

C'était long ; donc nous avons dormi.

### **Ce que les enfants ont le plus aimé pendant leur séjour :**

J'ai adoré la boum car on a pu danser avec le maître, la maîtresse et les copains. Il y avait plein de lumières.

J'ai aimé la pêche à pied et récupérer de nombreux animaux : crabes, anguilles, poissons, crevettes...

Et j'ai aimé les pâtes bolognaises à la cantine !

J'ai bien aimé la visite des remparts du château de Carcassonne.

J'ai aimé les vidéos dans le bus.

J'ai aimé la plage, nous avons fait un concours de châteaux de sable, nous avons aussi trempé les pieds dans la mer.

### **Ce que certains n'ont pas aimé pendant leur séjour :**

Je n'ai pas aimé la veillée car j'étais fatigué,

Nous avons, certains jours, beaucoup marché !

La visite du château était un peu longue

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Rappel des horaires pour l'utilisation des matériels bruyants (tondeuses-débroussailleuses-tronçonneuses...) - extrait de l'arrêté préfectoral :

- \* En semaine : le matin de 8 heures 30 à 12 heures  
l'après-midi de 14 heures 30 à 19 heures 30
- \* Le samedi : le matin de 9 heures à 12 heures  
l'après-midi de 15 heures à 19 heures
- \* le dimanche et les jours fériés : Le matin de 10 heures à midi .

### Rappels Réglementaires:

\* La divagation des chiens et des chats est interdite. Suite aux réclamations adressées en mairie, il est rappelé que les contrevenants peuvent être verbalisés.

\* Le code de la route interdit le stationnement des véhicules sur les trottoirs, car ils sont réservés aux piétons. Ceci est également valable pour les trottoirs de notre village.

\* Respect de l'environnement : On trouve de plus en plus de canettes, paquets de cigarettes et papiers gras dans notre village et sur les bords des chemins; les employés communaux ne peuvent pas passer leur temps à ramasser ces débris. Nous comptons sur le civisme de chacun pour que la nature reste propre .

\* Feux de jardins et vergers : Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

### Les cérémonies au monument aux morts :

- Nous vous rappelons notre invitation à participer aux cérémonies du souvenir les 8 mai, 14 juillet, 11 novembre de chaque année, à 11 heures 30. A l'issue de cette cérémonie, la municipalité vous invite à un apéritif.

### Nouveaux habitants:

- Nous aimerions avoir votre visite en mairie pour faire connaissance et noter votre état civil afin de mieux vous servir ensuite.

### Ouverture de la mairie:

- \* Le lundi : de 8h30 à 12 heures.
- \* Le mercredi : de 8h30 à 12 heures.
- \* Le vendredi : de 14 heures à 17h30 .
- \* Permanence du Maire : le vendredi de 17 heures à 19 heures  
Et sur rendez-vous : 03 81 58 15 17  
Mail : recologne.mairie@wanadoo.fr

### La bibliothèque municipale :

- Le samedi de 14 heures à 15 heures. Plus de 2000 livres à votre disposition. Il n'y a pas de frais d'adhésion et de location.

### Délivrance et renouvellement du passeport et de la carte d'identité:

Pour des raisons techniques, la mairie ne peut plus délivrer les passeports et les cartes d'identité. Les communes les plus proches de Recologne pour déposer les demandes sont Besançon, Ecole-Valentin et Saint-Vit. Les tarifs vont de 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans à 45 euros pour les mineurs de plus de 15 ans et à 89 euros pour les majeurs.

### Recensement pour la journée d'appel à la défense:

\* Le recensement des jeunes garçons et filles âgés de 16 ans est indispensable. L'attestation est réclamée lors de l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

### Listes électorales :

- Les nouveaux habitants et les jeunes qui auront 18 ans au 28 FEVRIER 2018 doivent se faire inscrire en mairie avant le 31 DECEMBRE 2017.

### NUMEROS A RETENIR

Point d'accueil et d'écoute jeunes : 03 81 822 391

Victimes de violences conjugales : 3919

Le médecin de garde : 39 66

Urgences : 15      Pompiers : 18 ou 118

### Lampes de rues

\* Afin que l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public intervienne dans les délais les plus brefs (dès que deux pannes sont signalées), avertir le secrétariat de mairie dès qu'un dysfonctionnement est constaté.

## Tarifs 2017

**Concession cimetière** Contact : Philippe NANN au 03 81 58 11 37  
50 €/m<sup>2</sup> pour les concessions de 30 ans  
75 €/m<sup>2</sup> pour les concessions de 50 ans  
200 €/m<sup>2</sup> pour les concessions perpétuelles  
(+frais d'enregistrement de 60 à 75 Euros)

**Columbarium**  
Case à 4 urnes : 300 Euros  
Case à 6 urnes : 400 Euros  
Cavurne (petite tombe pour urne) : 120 Euros  
Jardin du souvenir : gratuit

### **Location salle communale:**

Contact : Annie ROUSSELOT au 03 81 58 13 30 caution : 305 Euros

#### Habitants de RECOLOGNE :

Week-End : 160 euros

Apéritif : 60 euros

#### Personnes de l'extérieur :

Week-End : 270 euros

Apéritif : 110 euros

#### Associations extérieures au village :

Un jour : 120 euros

Deux jours : 150 euros

#### Commerçants :

Un jour : 210 euros

Deux jours : 260 euros

Trois jours : 360 euros

#### Mise à disposition de la salle en cas d'obsèques :

Habitants de Recologne : 20 euros

Autres personnes : 50 euros

**Alambic:** 10 Euros / jour pour les habitants de Recologne  
20 Euros pour les autres utilisateurs

**Affouage :** 32 Euros le stère en bordure de chemin et 7 euros sur pied.  
Inscription en mairie.

RAPPEL : l'affouage est réservé aux habitants de la commune.

### Taxe de raccordement au réseau d'assainissement :

Cette taxe est fixée à 1200 Euros payables en 2 fois :

- 600 Euros à l'ouverture du chantier

- 600 Euros 3 mois plus tard.



# RECOLOGNE

Le vendredi 17 novembre 2017  
à la Salle Communale  
à partir de 19 heures  
Soirée

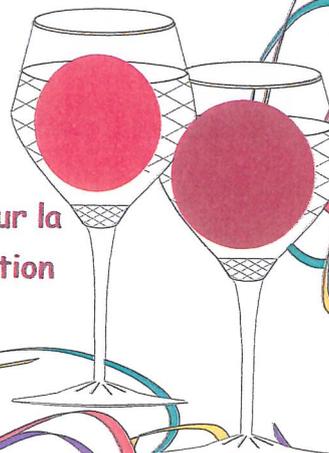
## BEAUJOLAIS NOUVEAU

Le Comité des Fêtes  
vous propose de découvrir  
les saveurs du cru 2017 autour  
d'un jambon salade  
Ventes à emporter ou à  
consommer sur place.

Réservations chez  
Monique NANN au 03 81 58 11 37  
ou D MEYER 06 88 02 47 21

L'abus d'alcool est dangereux pour la  
santé, à consommer avec modération

Réalisé et imprimé par le Comité des fêtes



# DEPUIS NOTRE DERNIER NUMERO

CLASSE DECOUVERTE A  
PORT LEUCATE



LES GAGNANTS DE LA  
PETANQUE 2017

La fête des  
voisins au Chanois

